



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Interdiction de Tiktok sur les téléphones des fonctionnaires français

Question écrite n° 6402

Texte de la question

M. Aurélien Lopez-Liguori interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur sa volonté d'interdire TikTok sur les portables des fonctionnaires français. En effet, cette application mobile fait l'objet de soupçons sérieux d'espionnage au profit de Pékin. Entre soupçons de vol de données et de propagande, les raisons sont nombreuses de considérer l'application de vidéos comme une menace à la sécurité nationale. Les accusations dont l'application fait l'objet sont assez graves pour qu'en Europe et dans le monde, des pays et organisations internationales décident de la bannir des téléphones de leurs fonctionnaires. Le 28 février 2023, la Maison Blanche a banni Tiktok des appareils des agences fédérales américaines, considérant l'application chinoise comme une menace à la sécurité nationale. Ce même jour, le Parlement européen a décidé d'interdire cette application sur les téléphones de ses employés, étendant cette interdiction aux téléphones mobiles personnels avec un accès aux courriels du Parlement. Cette décision fait suite à d'autres interdictions, notamment par la Commission européenne et par le Conseil européen, de l'application sur les téléphones des personnels. C'est ensuite le parlement danois qui a pris une initiative similaire, demandant aux députés de bannir l'application Tiktok des téléphones mobiles, toujours en invoquant des questions de protection et de sécurité nationale. Il demande donc quand l'État demandera également à ses fonctionnaires de bannir l'application de leurs téléphones.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Lopez-Liguori](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6402

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2310

Question retirée le : 21 mars 2023 (Retrait à l'initiative de l'auteur)